

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 4 novembre 1902.)

L'ouverture de l'exploitation régulière de la section Mézières-Moudon du chemin de fer électrique du Jorat est autorisée pour le 10 courant.

(Du 7 novembre 1902.)

Les sous-officiers dont les noms suivent, ayant obtenu le certificat de capacité réglementaire dans l'école préparatoire d'officiers du génie de cette année, ont été nommés lieutenants de troupes du génie, savoir :

MM Schucan, Paul, de Zuoz, à Zurich ;
 Lutstorf, Max, de Berne ;
 Karrer, Joseph, d'Æsch, à Zurich ;
 Völki, Lebrecht, d'Altnau, à Baden ;
 Vischer, Paul, de Bâle ;
 Æbli, Arthur, de Glaris, à Ziegelbrücke ;
 Seeberger, Jacques, d'Othmarsingen, à Lenzbourg ;
 Frischknecht, Ernest, d'Hérisau, à Zurich ;
 Röstli, Paul, d'Adelboden, à Zurich ;
 Wüthrich, Wilhelm, de Trub (Berne) ;
 Bucher, Oscar, de Berthoud ;
 Gysin, Henri, de Liestal ;
 Linder, Albert, de Bâle ;
 Jenny, Hans, d'Ennenda, à Glaris ;
 Berger, Ernest, de Sennwald, à Rorschach ;
 Frei, Emile, d'Au, à Davos-Platz ;
 Dumelin, Conrad, d'Hüttlingen près Frauenfeld ;
 Guex, Gaston, de La Chaux-de-Fonds, à Davos-Platz ;
 Koch, Valentin, de Tamins (Grisons) ;
 Frey, Charles, d'Hölstein, à Zollikofen (Berne) ;
 Reber, Armin, de Diemtigen, à Berne ;
 Grediger, Frédéric, d'Eggenwil, à Baden ;
 Müller, Hermann, de Zurich ;
 Geyer, Hermann, de Zurich ;
 Orlandi, Léon, de Neggio, à la Neuveville (Jura bernois) ;
 Stierlin, Emile, de Schaffhouse ;
 Leder, Walther, d'Oberflachs, à Villars-sur-Glâne (Fribourg).

Les militaires dont les noms suivent, ayant obtenu le certificat de capacité réglementaire dans l'école préparatoire III d'officiers sanitaires de cette année, à Bâle, ont été nommés premiers-lieutenants (médecins) de troupes sanitaires et mis momentanément à la disposition du Conseil fédéral en vertu de l'article 58 de l'organisation militaire, savoir :

MM. Henschen, Charles, de Zurich ;
 Attenhofer, Victor, de Zurzach, à Bâle ;
 Bösch, Henri, d'Ebnat, à St-Gall ;
 Wyss, Adolphe, d'Hessigkofen, à Bienne ;
 Wanner, Frédéric, de Nidau, à Berne ;
 Doret, François, de Genève ;
 Christen, Ferdinand, d'Affoltern, à Kirchberg (Berne) ;
 Alder, Guido, de Schwellbrunnen, à Samaden (Grisons) ;
 Gräflin, Arthur, d'Höllstein, à Bâle ;
 Forcart, Kurt, de Bâle ;
 Mahler, Hans, de Zurich, à Rapperswil (St-Gall) ;
 Döbeli, Emile, de Sarmenstorf, à Berne ;
 Diethelm, Hans, de St-Gall ;
 Haab, Henri, de Zurich, à Wallenstadt (St-Gall) ;
 Müllhaupt, Henri, d'Hofstetten près Elgg, à Berne ;
 Nicolet, César, de La Chaux-de-Fonds, à Zurich ;
 Bayard, Adolphe, de Loèche-la-ville (Valais) ;
 Zeller, Hermann, de Langenhart, à Aarau ;
 Trösch, Hans, de Zofingue ;
 Preisig, Joseph, de Gais, à Münsterlingen (Thurgovie) ;
 Marchesi, Joseph, de Poschiavo, à Bâle.

(Du 11 novembre 1902.)

Le Conseil fédéral a fixé comme suit la liste des tractanda de la prochaine session de l'Assemblée fédérale (session ordinaire d'hiver 1902 — I^{re} session de la XIX^e législature), qui s'ouvrira le lundi 1^{er} décembre prochain, à 10 heures du matin.

1. Vérification des pouvoirs.
2. Constitution des bureaux.
3. Nomination du Conseil fédéral :
 - a. les sept membres du conseil ;
 - b. le président de la Confédération et le vice-président du Conseil fédéral pour 1903.
4. Nomination du chancelier de la Confédération.
5. Tribunal fédéral. Nomination du président et du vice-président pour 1903 et 1904.

6. Nomination des commissions de gestion pour 1902.
7. *a.* Revision du règlement du Conseil national.
b. Revision du règlement du Conseil des Etats.
8. Naturalisation. Facilité de l'acquérir.
9. Election du Conseil national basée sur la population de nationalité suisse. Initiative.
10. Alcool. Revision de l'article 32^{bis} de la constitution fédérale.
11. Denrées alimentaires.
12. Lac de Joux. Régularisation des eaux. Subvention.
13. Chasse et protection des oiseaux. Revision des dispositions pénales (motion Boéchat).
14. Responsabilité des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur (motion Bremner).
15. Recours du gouvernement de Zurich. Fabricants de graisse de cuisine. Atteinte à la liberté de commerce et d'industrie.
16. Recours Troillet. Interdiction de vente de drogues.
17. Bureau central de police. Création.
18. Recours en grâce.
 - a.* Metzger. Contravention de chemin de fer.
 - b.* Claret. Contravention à la loi sur les douanes et à la loi sur l'alcool.
 - c.* Kormann. Contravention de chemin de fer.
 - d.* Balsiger et Stern. Délit de pêche.
 - e.* Sütterlin. Contravention à la loi sur les douanes.
19. Code pénal. Complément. Incitation des militaires à l'insubordination.
20. Organisation militaire. Gendarmerie de campagne.
21. Vareuses d'exercice. Augmentation.
22. Produits agricoles indigènes. Entretien de l'armée.
23. Arsenal à Andermatt. Construction.
24. Organisation des troupes de forteresse.
25. Budget pour 1903.
26. Crédits supplémentaires pour 1902 (IV^e série).
27. Union monétaire. Convention complémentaire.
28. Alcool. Gestion et compte pour 1901.
29. Alcool. Emploi du 10⁰/_n des recettes de 1900.
30. Alcool. Budget pour 1903.
31. Durée du travail le samedi.
32. Affaires de chemins de fer.
 - a.* Brunnen—Morschach. Modification de la concession.
 - b.* Vallorbe—Frontière. Concession.
 - c.* Dornach—Arlesheim—Gempen. Concession.
 - d.* Prolongations de délai.
 - e.* Romanshorn—St-Gall—Wattwil. Extension de la concession.

33. Durée du travail dans l'exploitation des entreprises de transport.
34. Gare centrale de Bâle. Recours du gouvernement de Bâle-ville.
35. Chemins de fer fédéraux. Budgets. Mode d'approbation.
36. Chemins de fer fédéraux. Gestion et compte pour 1901.
37. Chemins de fer fédéraux. Budget pour 1903.
38. Chemin de fer National. Remise de la dette aux cantons garants.
39. Taxes des journaux. Réduction.
40. Pétition d'employés postaux concernant les traitements.
41. Télégraphes. Réorganisation de l'administration.
42. Motion Scherrer-Füllemann. Banque de la Confédération. Autres objets survenant dans l'intervalle.

Le Conseil fédéral a délégué MM. les docteurs Théodore *Kocher* et Hermann *Sahli*, tous deux professeurs à l'université de Berne, en qualité de représentants de la Suisse au XIV^e congrès international de médecine, qui aura lieu à Madrid du 28 au 30 avril prochain.

Le Conseil fédéral accepte pour la fin de l'année courante, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée par le colonel Arnold *Künzli*, à Ryken (Argovie), de ses fonctions de commandant du IV^e corps d'armée.

Le Conseil fédéral accepte la démission donnée par le lieutenant René *Gouzy*, à Neuchâtel, de ses fonctions d'aspirant-instructeur définitif des troupes d'administration.

M. le conseiller national Hans *Jenny*, à Worblaufen près Berne, est nommé membre et président de la commission de surveillance des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles, en remplacement de feu le conseiller national Joseph *Gisi*.

Le Conseil fédéral accepte pour le 31 décembre prochain, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée par M. Alexandre *Fässler*, de Bronschhofen (St-Gall), de ses fonctions de commis de I^{re} classe de l'administration centrale des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles.

Nominations.

(Du 7 novembre 1902.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des télégraphes.

Télégraphiste à Davos-Platz

(Grisons):

M. Richard Nadig, de Coire,
aspirant-télégraphiste à Al-
torf.

(Du 11 novembre 1902.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

Buraliste de poste, facteur et

messenger à Rochefort:

M. Georges Lerch, d'Affoltern
dans l'Emmenthal (Berne), ac-
tuellement aide de poste à
Rochefort (Neuchâtel).

Commis de poste à Bâle:

» Aurelio Corfu, de Mesocco
(Grisons), aspirant postal à
Bâle.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.11.1902
Date	
Data	
Seite	372-376
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 203

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.